

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 09

L'an deux mil vingt deux

le vingt et un septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, LEGALLAIS,
PENICAUT, Mmes COUSSOT, BRANDT, DESRENTES,

Absents : M. BOUTINET (pouvoir à M Combeau), M. BRUN, Mme FURAUD (excusée)

Secrétaire : M. PENICAUT

Objet : SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Pour donner suite à la présentation de deux prestataires de service concernant la refonte du site internet de la commune, Monsieur le Maire propose de faire un choix entre :

- l'offre de Soluris, qui s'élève à :
 - a) pour « offre standard » à 400 €
 - b) pour « offre service + » à 420 € ;ce prix correspond à un abonnement annuel avec un engagement sur trois ans.
- l'offre de « Ma recette Web », d'un montant de 3540,00 € TTC puis un forfait annuel de maintenance d'environ 200,00 €.

M. le Maire souligne que financièrement pour la commune, il est plus facile de déboursier cette année 400 € que la somme de 3540 € et indique être plus favorable à confier cette mission à Soluris, qui a déjà travaillé sur le site actuel et qui est notre fournisseur en service informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Décide de choisir l'offre Standard de Soluris pour la refonte du site internet de la commune,
- ◆ Autorise le maire à signer le devis,
- ◆ Cette dépense sera à imputer sur le compte 6518.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N°017-211703137-
20220921-20220921001-DE**

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 04/10/2022**